

**SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU  
PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE EN LIMOUSIN**

-----

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 16 mars 2022 - 19 heures**

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Parc d'Activités de la Croisière s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de St Amand Magnazeix (87), sur la convocation et sous la présidence de M. Decoursier.

Étaient présents : M. Barrière, Mme Berger, M. Boux, De La Salle, Mme Drieux, Ms Guillon, Hérault, Jouanny, Lachaise, Vincey, Baraud, Germanaud, Mirguet, Chapat JP, Dumas, Mme Dussot, Ms Fageon, Parbaud, Decoursier, Mmes Augros, Ms Chapat G, Mme Jammot suppléante de M. Lavaud G, M. Matigot.

Étaient excusés : Ms Dufourd, Dubois, Chatignoux, Mmes Barat, Brognara, Ms Lavaud G.

Étaient absents : Ms Destours, Genty, Guibert, Martin, Vidal, Labar, Daulny, Mme Faivre, Ms Lavaud D, Audousset, Borie, Lejeune.

Pouvoirs : M. Dufourd à M. Hérault, Mme Barat à M. Decoursier, Mme Brognara à M. Decoursier.

Le Président ouvre la séance et remercie les délégués de leur présence et M. Mirguet Maire pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Saint Amand Magnazeix pour accueillir le Comité syndical.

Il remercie également M. Lavaud Dirigeant de Limousin Travaux Publics et de LMAT qui va présenter son projet d'implantation à l'assemblée.

**Désignation du secrétaire de séance :**

M. Michel Germanaud, Vice-président du SMIPAC, élu communautaire de Gartempe St Pardoux est désigné secrétaire de séance.

**Adoption de l'ordre du jour & du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 février 2022 :**

La convocation a été adressée le 10 mars accompagnée du rapport de présentation, des comptes financiers et du compte rendu du Comité syndical du 16 février 2022.

L'ordre de jour est le suivant :

- nouvelle implantation – présentation par le porteur de projet – délibération autorisation de vente de terrains
- Vote des comptes financiers
- Participations 2022 des collectivités membres part variable
- Extension du Parc - avenant études préalables d'aménagements (investigations faunes flores complémentaires préconisées par la DREAL)
- Questions diverses (projets et dossiers en cours).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**Adoption du PV de réunion du Comité du 16 février 2022 :**

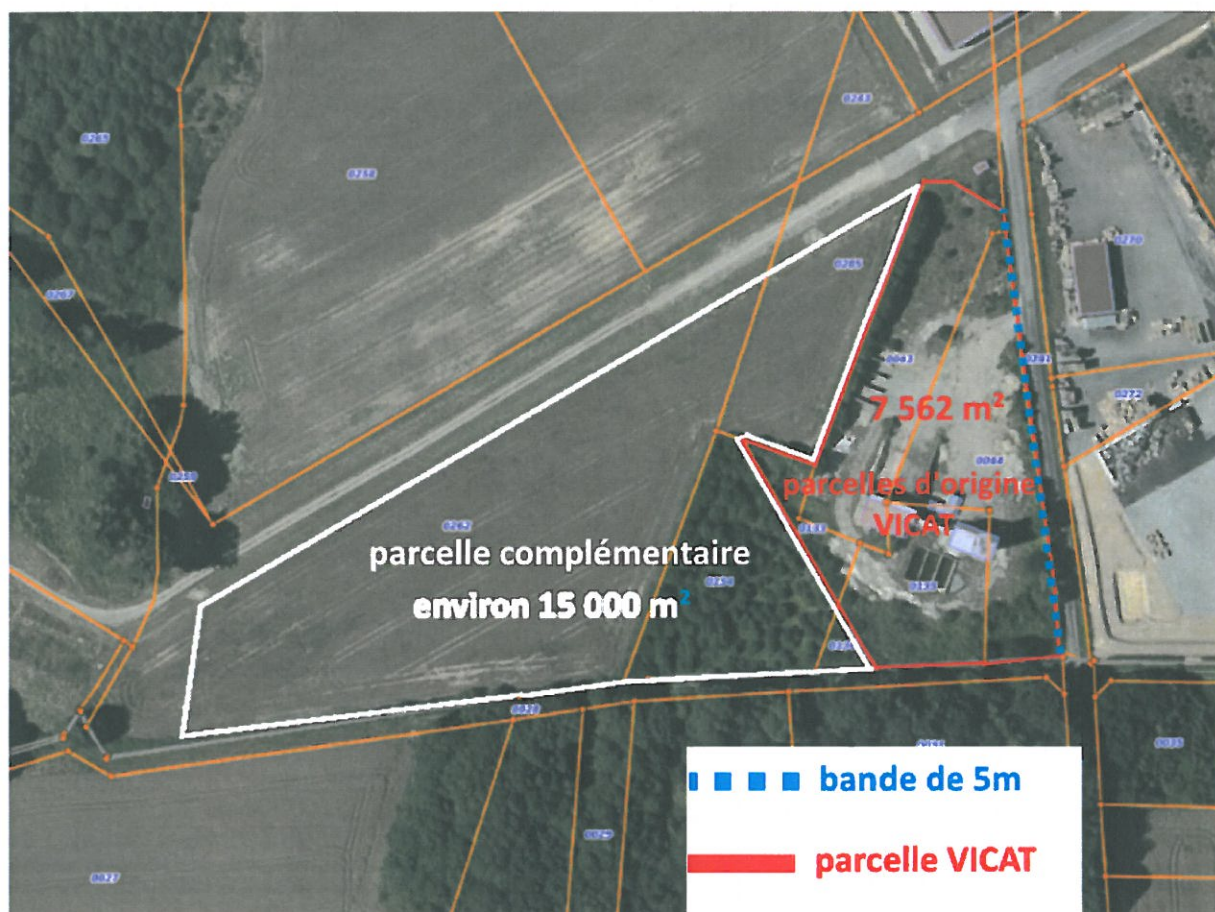
Le procès-verbal du Comité du 16 février 2022 est adopté à l'unanimité.

## Nouvelle implantation – présentation par le porteur de projet – délibération autorisation de vente de terrains :

Monsieur le Président indique que M. Lavaud responsable de Limousin Travaux Publics et de LMAT porte un nouveau projet de développement par le biais de sa société LMAT également en cours d'implantation sur le Parc d'Activités de la Croisière.

Le rapport de présentation présentait les grandes lignes de ce projet.

Avant de laisser la parole à M. Lavaud, le Président indique que ce projet est composé d'un rachat de terrains par LMAT à la société bétons VICAT pour une remise en activité de la centrale à bétons (7562 m<sup>2</sup>) et l'acquisition d'un lot supplémentaire au SMIPAC pour une surface d'environ 15 000 m<sup>2</sup> à définir après bornage pour développer une activité annexe à la fabrication de béton.



Suivant le plan de situation de ce projet présenté sur vidéo projecteur, cette opération intègre également le rachat par le SMIPAC sur le terrain VICAT d'une bande de 5 m de large en bordure de la voie entre la centrale et Limoges palettes pour environ 300 m<sup>2</sup> afin de permettre une emprise suffisante pour la création de la future voie d'accès qui permettra de desservir l'extension du Parc d'activités partie Est. Le Président rappelle que le Comité syndical a délibéré sur ce point lors de sa séance du 22 septembre 2021.

Monsieur le Président passe la parole à M. Lavaud.

M. Lavaud se présente :

Il est le dirigeant des sociétés Limousin Travaux Publics basée à Bonnac La côte, 3D Protec implantée sur le parc et Lmat en cours d'implantation.

Concernant l'avancement des travaux de Lmat, il indique qu'il a été nécessaire de dynamiter un bloc rocheux sur la parcelle. Cette opération a été réalisée très récemment et va permettre de poursuivre les terrassements (quelques photos et la vidéo des tirs sont projetées sur le vidéo projecteur).

Après Lmat qui va proposer des prestations de services TP et du négoce de matériaux et 3D Protec spécialisé en dépollution (amiante et plomb), il a l'objectif de racheter la centrale Vicat, de la remettre en état afin de développer plusieurs activités tournées autour de la fabrication de béton.

Ce site sera utilisé pour revaloriser des déchets inertes en béton et pour la création de matériaux préfabriqués recyclés (bloc béton type légo, séparateur de route etc.) autour de trois principales activités : le stockage et le concassage des matériaux inertes issus de démolitions, un espace de vente pour les entreprises et particuliers et la fabrication de matériaux béton.

La centrale proposera également de la vente de béton prêt à l'emploi.

M. Lavaud indique avoir besoin du terrain Vicat et de 15 000 m<sup>2</sup> supplémentaires pour toutes ces activités.

Ce site de production est prévu pour être à 90% autonome en énergie grâce à un captage d'eau existant et la pose de panneaux solaires pour produire de l'électricité en auto consommation sur un bâtiment de 1 200 m à 1 500 m<sup>2</sup> dédié à la production et à la fabrication des structures en béton.

Ce projet permettra la création de 7 emplois au démarrage de l'activité avec une évolution espérée à une douzaine de salariés sous 3 ou 4 ans.

Ce projet nécessitera de faire appel à des prestations extérieures pour le transport des matériaux recyclés, la livraison des matières premières et l'entretien des outils de production.

Ce projet sera développé en 2 phases avec la remise en état de la centrale à béton dans 1 premier temps puis la création du site de revalorisation

Suivant le jeu des questions réponses posés par Ms Jouanny, Germanaud, Chaput G, Matigot ; M. Lavaud précise que :

- le site est idéal pour un maillage du territoire, avec un rayonnement permettant d'atteindre des chantiers de démolitions sur un périmètre de 100 kms voir plus
- Le process du concasseur est adapté pour minimiser le bruit,
- La poussière ne sera pas non plus trop importante avec des systèmes d'arrosages intégrés,
- La centrale aura la même capacité de production, les prix pratiqués seront identiques au marché local avec une vente au m<sup>3</sup> plutôt qu'au poids comme le faisait Vicat,
- Les déchets seront inertes et il y aura des tris sélectifs si présence d'amiante ou autres matériaux à traiter suivant les normes en vigueur
- Lmat a connaissance du projet EC3 intégrant des entreprises creusoises,
- Lmat a commencé à prendre contacts avec des carrières du territoire

Monsieur Lavaud termine son intervention en indiquant que si ce projet est accepté par le Comité, ce sera une SCI qui achètera le terrain à Vicat et au SMIPAC.

Monsieur le Président remercie M. Lavaud pour cette présentation et ces échanges avec les délégués syndicaux.

Il précise que ce projet de traitement de déchets pour être ensuite réutilisé est vertueux.

C'est dans la continuité de ce qui se fait sur le Parc d'Activités qui accueille déjà des éco-activités comme par exemple le Relais 23, Limoges palettes, Négo métaux, TIGR ou Bio Crops Services.

M. G. Chaput demande quelle sera la hauteur des stocks de déchets béton.

M. Lavaud indique qu'en théorie le stock devrait être assez haut compte tenu de la superficie du terrain et des activités de fabrication, production, espace de vente, concassage et stockage qui occuperont tout l'espace.

Il précise néanmoins que Lmat se conformera aux prescriptions d'urbanisme qui lui seront demandées.

Monsieur Jouanny souligne que ce type d'activité va dans le sens de l'évolution industriel avec la nécessité de recycler les matériaux pour les réutiliser. C'est un plus en matière d'écologie industrielle.

Monsieur le Président remercie M. Lavaud. Il l'informera de la décision du Comité pour cette vente de terrains.

Délibération :

**Nouvelle implantation – présentation par le porteur de projet – délibération autorisation de vente de terrains :**

La société LMAT dont le siège social est Parc d'Activité de la Croisière, 23 300 Saint Maurice La Souterraine, porte le projet de reprise de la centrale à bétons VICAT. Le terrain visé appartenant aux Bétons Vicat porte sur 7 562 m<sup>2</sup>.

Cette surface de 7562 m<sup>2</sup> sera réduite d'environ 300 m<sup>2</sup> permettant au SMIPAC de récupérer une bande de 5m de large sur le linéaire EST de la parcelle en bordure de la voie SMIPAC qui dessert le village de Laschamps situé au sud à 2 kms. Pour mémoire cette bande de 5 m permettra une emprise suffisante afin de réaliser la voie d'accès du parc actuel à la partie extension (délibération du Comité syndical, séance du 22 septembre 2021).

La reprise de cette activité par LMAT s'accompagne d'un achat de terrains complémentaires au SMIPAC d'une surface d'environ 15 000 m<sup>2</sup> à définir après bornage portant sur les parcelles ZY 134, 136, 285, et 262 en partie.

Outre la reprise de l'activité de fabrication de béton, LMAT prévoit de créer un site de revalorisation de déchets inertes pour réemploi dans la création de matériaux préfabriqués en béton recyclé intégrant :

- le concassage de matériaux issus des démolitions,
- un espace de vente de matériaux recyclés pour les entreprises et particuliers,
- la fabrication de matériaux béton

Compte tenu de ces éléments, après avoir pris connaissance de la présentation par le porteur de projet, le Comité syndical :

- Autorise à l'unanimité la société LMAT, ou toute société qui se substituera à celle-ci, à engager les démarches nécessaires pour une implantation sur le Parc d'Activités de la Croisière,
- Accepte à l'unanimité de céder à la société LMAT ou à la société civile immobilière qui se substituera à celle-ci, des terrains sur le Parc d'Activités de La Croisière d'une superficie d'environ 15 000 m<sup>2</sup> à définir en fonction du bornage à effectuer, au prix de 7 euros H.T le m<sup>2</sup>. Le taux de la TVA en vigueur est appliqué.
- Autorise le Président à signer tous les actes à intervenir.

Suivant délibération en date du 18 décembre 2015, le coût du diagnostic archéologique 2015 réalisé par le SMIPAC sur la Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'Activités de la Croisière est répercuté sur les futurs acquéreurs pour un montant de 0.55€/m<sup>2</sup> au prorata de la surface achetée relative aux zones fouillées.

Concernant ce projet la surface concernée porte sur 10 000 m<sup>2</sup> soit un montant de 5 500 €. La société LMAT ou la société civile immobilière qui se substituera à celle-ci aura à s'acquitter de ce coût à la signature de l'acte de vente.

Ce projet devra se concrétiser dans les dix-huit mois à compter de la signature de l'acte notarié. A défaut le SMIPAC sera en droit de faire jouer l'action révocatoire qui sera incluse dans l'acte notarié rendant cette vente nulle et non avenue.

Monsieur le Président précise qu'avec cette vente, les projets en voie d'implantations (la société Naudon Mathé), les contacts en cours et avec les projets d'aire de services et de négoce de produits agroalimentaires il resterait seulement environ 3.8 ha de terrains disponibles sur le Parc d'Activités de la Croisière.

Si les 2 autres contacts un peu moins avancés que nous avons, débouchent sur des implantations, il ne resterait plus aucun terrain, raison pour laquelle l'extension est indispensable.

Au sujet de l'Aire de services, monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il n'y a pas eu de contact avec le porteur de projet depuis fin 2021. Il n'envisage pas de les relancer pour l'instant.

La conjoncture liée à la crise sanitaire les a touchés de plein fouet puisque les aires de services ont été fermées pendant les confinements donc sans recettes hormis les aides à l'emploi de l'Etat. La gestion de leurs actifs et des 2 investissements réalisés en 2020 et 2021 restent leurs priorités actuellement.

Dans l'hypothèse où le SMIPAC n'aurait toujours pas de nouvelle en septembre, monsieur le Président indique qu'il reprendra contact avec Sighor et le groupe Picoty qui faisait partie du projet afin d'évaluer les chances de voir aboutir ce dossier qui apparaît comme indispensable pour le parc, les entreprises implantées et tout notre territoire.

## **Votes des comptes financiers :**

Le Président invite les délégué(es) à consulter les comptes financiers adressés avec la convocation et le rapport de présentation.

Ces derniers sont également affichés sur écran.

Avant de les présenter, il rappelle que les budgets qui vont être proposés aux votes sont fidèles aux orientations budgétaires présentées au Comité du 16 février 2022.

Le président rappelle que le SMIPAC gère 4 budgets : le budget principal ; le budget APA (Aménagement du Parc d'Activités) et les budgets Eau et Assainissement.

### **1. Budget principal :**

#### **- Compte de gestion :**

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2021 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

#### **- Compte administratif 2021 (voir tableaux pages 1 à 4 des comptes financiers adressés avec la convocation) :**

M. le Président présente le compte administratif 2021 du budget principal.

M. Michel Germanaud 1<sup>er</sup> Vice-Président, délégué de la Communauté de Communes Gartempe St Pardoux procède au vote. Le compte administratif 2021 du Budget principal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

#### **- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget principal (voir tableau page 5 des comptes financiers adressés avec la convocation) :**

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

#### POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : : + **81 427.46 euros**

Résultat d'investissement antérieur reporté : + **592.53 euros**

#### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice : + **424.57 euros**

- Solde d'exécution cumulé : + **1 017.10 euros**

#### RESTES A REALISER AU 31/12/2021

- Dépenses d'investissement : 0.00 euros

- Recettes d'investissement : 0.00 euros

**Solde = + 1 017.10 euros**

## BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

Rappel du solde d'exécution cumulé : + 1 017.10 euros

Rappel du solde des restes à réaliser : 0.00 euros

**Besoin de financement total : 0.00 €**

**Reprise du résultat d'investissement = + 1 017.10 euros** à reprendre au compte 001 du budget principal 2022

## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : -2 347.57 euros

- Résultat antérieur : + 81 427.46 euros

**Total à affecter : + 79 079.89 euros**

Il est proposé au Comité Syndical de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

### **AFFECTATION :**

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.  
(crédits du compte 1068 sur B.P. 2022) **0.00 euros**
- 2) Affectation complémentaire en « réserves »  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2022) **0.00 euros**
- 3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2022 ligne 002  
(report à nouveau créditeur) **+ 79 079.89 euros**

**- Budget primitif 2022 (voir tableaux pages 1 à 4 des comptes financiers adressés avec la convocation) :**

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 222 130€ en fonctionnement et 1 422€ en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2022 du budget principal adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

## **2. Budget Aménagement du Parc d'Activités (APA) :**

**- Compte de gestion :**

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2021 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

- **Compte administratif 2021 (voir tableaux pages 6 à 9 des comptes financiers adressés avec la convocation) :**

M. le Président présente le compte administratif 2021 du budget annexe APA.

M. Michel Germanaud 1<sup>er</sup> Vice-Président, délégué de la Communauté de Communes Gartempe St Pardoux procède au vote. Le compte administratif 2021 du Budget annexe APA n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

- **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe Aménagement du Parc d'Activités (APA) (voir tableau page 10 des comptes financiers adressés avec la convocation)**

Le Comité Syndical,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : : **+ 138 868.86 euros**

Résultat d'investissement antérieur reporté : **+ 72 123.78 euros**

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice : - **100 735.23 euros**

- Solde d'exécution cumulé : - **28 611.45 euros**

RESTES A REALISER AU 31/12/2021

- Dépenses d'investissement : 0.00 euros

- Recettes d'investissement : 0.00 euros

**Solde = - 28 611.45 euros**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

Rappel du solde d'exécution cumulé : - **28 611.45 euros**

Rappel du solde des restes à réaliser : **0.00 euros**

**Besoin de financement total : 28 611.45 €**

**Reprise du résultat d'investissement = - 28 611.45 euros** à reprendre au compte 001 du budget annexe Aménagement du Parc d'Activités 2022

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : **+ 11 526.41 euros**

- Résultat antérieur : **+ 138 868.86 euros**

**Total à affecter : + 150 395.27 euros**

Il est proposé au Comité Syndical de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

## **AFFECTATION :**

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| 4) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.<br>(crédits du compte 1068 sur B.P. 2022) | <b>28 611.45 euros</b>    |
| 5) Affectation complémentaire en « réserves »<br>(crédit du compte 1068 sur B.P. 2022)                           | <b>0.00 euros</b>         |
| 6) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2022 ligne 002<br>(report à nouveau créditeur)        | <b>+ 121 783.82 euros</b> |

### **- Budget primitif 2022 (voir tableaux pages 6 à 9 des comptes financiers adressés avec la convocation)**

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget annexe APA qui s'équilibre à hauteur de 225 000€ en fonctionnement et 533 500€ en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2022 du budget annexe APA adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

### **3. 3- Budget EAU :**

#### **- Compte de gestion :**

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2021 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

#### **- Compte administratif 2021 (voir tableaux pages 11 à 12 des comptes financiers adressés avec la convocation) :**

M. le Président présente le compte administratif 2021 du budget annexe Eau.

M. Michel Germanaud 1<sup>er</sup> Vice-Président, délégué de la Communauté de Communes Gartempe St Pardoux procède au vote. Le compte administratif 2021 du Budget annexe Eau n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

#### **- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget Eau (voir tableau page 13 des comptes financiers adressés avec la convocation)**

Le Comité Syndical,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

#### **POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : : **+ 534.86 euros**  
Résultat d'investissement antérieur reporté : : **+ 36 563.48 euros**



#### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice : + **3 056.94 euros**
- Solde d'exécution cumulé : + **39 620.42 euros**

#### RESTES A REALISER AU 31/12/2021

- Dépenses d'investissement : 0.00 euros
- Recettes d'investissement : 0.00 euros

**Solde = + 39 620.42 euros**

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé : + **39 620.42 euros**
- Rappel du solde des restes à réaliser : **0.00 euros**

**Besoin de financement total : 0.00 €**

**Reprise du résultat d'investissement = + 39 620.42 euros** à reprendre au compte 001 du budget annexe Eau 2022

#### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : -**401.96 euros**
- Résultat antérieur : + **534.86 euros**

**Total à affecter : + 132.90 euros**

Il est proposé au Comité Syndical de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

#### **AFFECTATION :**

- 7) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.  
(crédits du compte 1068 sur B.P. 2022) **0.00 euros**
- 8) Affectation complémentaire en « réserves »  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2022) **0.00 euros**
- 9) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2022 ligne 002  
(report à nouveau créditeur) **+ 132.90 euros**

**- Budget primitif 2022 (voir tableaux pages 11 à 12 des comptes financiers adressés avec la convocation)**

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget annexe Eau qui s'équilibre à hauteur de 9 300€ en fonctionnement et 43 400€ en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2022 du budget annexe Eau adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

#### 4. Budget ASSAINISSEMENT :

##### - Compte de gestion (conforme au compte administratif)

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2021 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

##### - Compte administratif 2021 (voir tableaux pages 14 à 15 des comptes financiers adressés avec la convocation)

M. le Président présente le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement.

M. Michel Germanaud 1<sup>er</sup> Vice-Président, délégué de la Communauté de Communes Gartempe St Pardoux procède au vote. Le compte administratif 2021 du Budget annexe Assainissement n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

##### - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget Assainissement (voir tableau page 16 des comptes financiers adressés avec la convocation)

Le Comité Syndical,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

##### POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : : + 3.35 euros  
Résultat d'investissement antérieur reporté : + 66 474.37 euros

##### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice : + 4 473.91 euros  
- Solde d'exécution cumulé : + 70 948.28 euros

##### RESTES A REALISER AU 31/12/2021

- Dépenses d'investissement : 0.00 euros  
- Recettes d'investissement : 0.00 euros

**Solde = + 70 948.28 euros**

##### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

Rappel du solde d'exécution cumulé : + 70 948.28 euros  
Rappel du solde des restes à réaliser : 0.00 euros

**Besoin de financement total : 0.00 €**

**Reprise du résultat d'investissement = + 70 948.28 euros** à reprendre au compte 001 du budget annexe Assainissement 2022

## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : + **23.97 euros**
- Résultat antérieur : + **3.35 euros**

**Total à affecter : + 27.32 euros**

Il est proposé au Comité Syndical de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

### **AFFECTATION :**

- |   |                      |
|---|----------------------|
| 10) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.<br>(crédits du compte 1068 sur B.P. 2022) | <b>0.00 euros</b>    |
| 11) Affectation complémentaire en « réserves »<br>(crédit du compte 1068 sur B.P. 2022)                           | <b>0.00 euros</b>    |
| 12) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2022 ligne 002<br>(report à nouveau créditeur)        | <b>+ 27.32 euros</b> |

### **- Budget primitif 2022 (voir tableaux pages 14 à 15 des comptes financiers adressés avec la convocation)**

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget annexe Assainissement qui s'équilibre à hauteur de 11 100€ en fonctionnement et 76 100€ en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

### **Participations 2022 des collectivités membres part variable :**

Conformément à l'article 13 des statuts du Syndicat, le Comité Syndical doit fixer le tarif des cotisations de la part variable des collectivités membres pour l'année 2022 au prorata de la population de chaque Communauté membres constaté au dernier recensement connu de la population totale.

La population 2022 à prendre en compte correspond aux périmètres des communautés de communes de Gartempe Saint Pardoux, du Haut Limousin en Marche, de Bénévent Grand Bourg, du Pays Dunois et du Pays Sostranien.

Compte tenu de ces éléments et des besoins et ressources actuelles estimées pour le SMIPAC en 2022, après avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical fixe les cotisations part variable des communautés de communes adhérentes pour l'année 2022 à 1.25€ par habitant au prorata de la population de chacune des Communautés de Communes membres.

## **Extension du Parc - avenant études préalables d'aménagements (investigations faunes flores complémentaires préconisées par la DREAL) :**

Monsieur le Président expose que suite à la réunion de présentation/cadrage avec les services de l'Etat qui s'est tenue en janvier, ayant pour objectifs de présenter la procédure engagée et le travail effectué par les Bureaux d'études au niveau environnemental, la DREAL préconise de réaliser des investigations faune flore complémentaires afin de compléter l'étude d'impact intégrée au dossier d'autorisation environnementale du projet d'extension du Parc d'activités de la Croisière.

Monsieur le Président indique que ces prestations complémentaires rentrent dans le champs d'application du Code de la commande publique, article R 2194-2 et R2194-3 qui stipule que les modifications du contrat sont admises suivant ce qui a été exposé ci avant dans la limite de 50 % du montant initial des travaux, fournitures ou services supplémentaires.

Compte tenu de ces éléments, le bureau d'études Théma Environnement chargé de la partie « études environnementales de l'extension du Parc » a transmis au SMIPAC une offre reprenant les éléments sollicités par la DREAL que le Président présente à l'assemblée.

Le résumé des éléments techniques de cette mission complémentaire sont les suivants :

L'étude d'impact compte 6 inventaires faune flore réalisés sur les 4 périodes hiver, printemps (2), été et automne. La DREAL estime que ces 6 passages paraissent trop limités au regard de l'importance du site.

**L'objectif de ces missions complémentaires est donc d'apporter plus d'éléments suivant la présentation ci-dessous :**

### **Présentation synthétique des investigations complémentaires :**

Elles consistent en la réalisation d'expertises naturalistes sur les milieux naturels terrestre, humides et aquatiques en complément des inventaires réalisés entre 2019 et 2021 par THEMA Environnement notamment adapté à la présence d'espèces patrimoniales (protégées, d'intérêt communautaire, rares, indicatrices...) qui feront l'objet prioritaire des investigations de terrain en comparaison avec la liste des espèces protégées au niveau départemental, régional, national ou européen).

Les investigations de terrain, répartis en 2 sous familles (flore, milieux naturels, écosystèmes et faune) auront pour but d'établir la cartographie et la caractérisation de l'occupation du sol du site étudié accompagné de fiches synthétiques d'habitat et illustrées par des photographies.

#### **Flore, milieux naturels, écosystèmes :**

Les écologues de THEMA Environnement dresseront un état des lieux des milieux naturels et des écosystèmes qui composent le site d'étude.

Les relevés botaniques seront les plus exhaustifs possibles et réalisés aux périodes optimales d'observations de la flore, soit sur la plage privilégiée : mars/avril-mai/juin. 4 passages sont programmés.

Théma Environnement prévoit également de cartographier les espèces végétales dites indésirables et/ou envahissantes et d'indiquer, le cas échéant dans l'étude d'impact, une mise en œuvre d'un protocole de travaux particulier pour éradiquer ces espèces.

#### **Faune (mammifères, chiroptères, oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles) :**

La composition et la répartition des populations animales seront décrites en fonction des différents milieux rencontrés sur le site.

Une carte précisera les secteurs particulièrement importants (sites de nidification, de reproduction, zones refuges) pour les espèces patrimoniales (protégées, d'intérêt communautaire, rares, indicatrices) de chacun des groupes faunistiques étudiés.

L'objectif des campagnes de terrain sera ainsi de :

- Déterminer les espèces animales remarquables et/ou représentatives et potentiellement présentes au sein des milieux identifiés,
- Mettre en perspective les observations faunistiques de terrain avec le fonctionnement des territoires dans lesquels l'aire d'étude s'inscrit (couloirs de migration des espèces, refuges, réservoirs de biodiversité, halte, hivernage, secteur d'alimentation, secteur de reproduction...).

Les investigations relatives à la faune seront réalisées lors des visites de terrain proposées pour les inventaires flore et milieux naturels afin d'optimiser les déplacements sur site (mutualisation). Pour ce faire, deux chargés d'étude se répartiront les tâches : le botaniste, les relevés floristiques, le « fauniste », dédiés aux animaux.

Pour toutes les espèces (même celles sans enjeu local de conservation), un tableau récapitulera l'ensemble des observations, contacts réalisés par groupe suivi.

Ce tableau intégrera a minima les éléments suivants :

- Le nom de l'espèce (en français au minimum)
- Les statuts de protection
- L'enjeu local de conservation
- Les zones de contact avec indice d'abondance et type d'utilisation (nidification, alimentation, chasse, gîte, survol, perchoir, cycle complet, etc.).

#### Définition des enjeux du site :

Les investigations projetées permettront d'établir une méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces réaliser par niveaux d'enjeux par critère de très faible à majeur et définir ainsi les enjeux sur le site de l'extension.

#### Communication et échanges avec le SMIPAC :

THEMA Environnement informera en continu le SMIPAC pour présenter l'état d'avancement et les résultats par étapes afin d'avoir une validation progressive des différentes phases de la mission notamment en cas de découverte d'espèces protégées afin d'anticiper les éventuels points de blocage (juridique, calendaire, réglementaire...).

#### **Projet d'extension du Parc d'activités de la Croisière - Inventaires faune-flore complémentaires**

Décomposition des prix détaillés

Coût journalier € H.T	Mandataire / THEMA Environnement						Total
	Chef de projet		Chargés d'études		Assistant		
	Nb de jours	Total	Nb de jours	Total	Nb de jours	Total	
Inventaires flore et habitats - mars-avril (1 campagne de 1j à 1 écologue)			1,5	825			825,00
Inventaires faune - mars-avril (1 campagne de 1,5j à 1 écologue)			2,0	1100			1 100,00
Compilation des données et bioévaluation - Inventaires mars-avril	1,0	650	2,0	1100	1,0	450	2 200,00
Inventaires chauves-souris (1 campagne de 1j à 1 écologue) - avril-mai			1,0	550			550,00
Compilation des données et bioévaluation chauves-souris - avril-mai			1,5	825			825,00
Inventaires flore et habitats - mai-juin (1 campagne de 1,5j à 1 écologue)			1,5	825			825,00
Inventaires faune - mai-juin (1 campagne de 2j à 1 écologue)			2,0	1100			1 100,00
Compilation des données et bioévaluation - Inventaires mai-juin	1,0	650	2,0	1100	1,0	450	2 200,00
<b>Total HT</b>	<b>2,0</b>	<b>1 300,00</b>	<b>13,50</b>	<b>7 425,00</b>	<b>2,00</b>	<b>900,00</b>	<b>9 625,00</b>

Le coût de cette étude complémentaire s'élève à 9 625 € HT répartie comme suit :

- Inventaires faune-flore – mars-avril : 4 125,00 €HT
- Inventaires chauves-souris – avril-mai : 1 375,00 € HT
- Inventaires faune-flore – mai-juin : 4 125,00 € HT

Cette proposition forme l'avenant n°2 du marché « Extension du Parc d'Activités de la Croisière – Etudes préalables d'aménagement ».

Pour mémoire le montant du marché initial s'élevait à 108 500 € HT.

Le montant de l'avenant n°1 s'élevait à 23 800 € HT.

Le montant de l'avenant n°2 s'élevant à 9 625,00€ HT, le montant du marché après avenant n°2 s'élève à 141 925,00 € HT soit 170 310.00 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de prix de Théma Environnement pour l'étude faune Flore complémentaire
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

**Pour accord,  
La secrétaire de séance,  
M. Michel Germanaud  
Vice-Président du SMIPAC  
Délégué de la Communauté de Communes  
Gartempe Saint Pardoux**

